

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

## DIMILIN FLO

Version 1.0

Date de révision : 04/07/2008

Date d'impression : 04/07/2008

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### Informations sur le produit

Nom du produit : DIMILIN FLO

Utilisation : Insecticide

Société

**Laboratoires Xylobell**  
Zone Industrielle C7  
85, rue Claude Bernard  
06700 Saint Laurent du Var  
Tél: 04 93 744 100 Fax: 04 93 748 730  
RC 422 274 811 - Naf: 242 Z

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Produit non classé

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Suspension concentrée (SC)

Diffubenzuron 150 G/L

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS	Classification		Concentration
Diffubenzuron	35367-38-5	252-520-3	N	R50	14,15 %
Ethylène-glycol	107-21-1	203-473-3	Xn	R22	0% - 5%

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.  
Ne PAS faire vomir.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

**DIMILIN FLO**

Version 1.0

Date de révision: : 04/07/2008

Date d'impression : 04/07/2008

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Traitement symptomatique.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO2)
- Moyens d'extinction non-appropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Autres informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

---

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
- Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

### Manipulation

- Conseils pour une manipulation : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
-

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

**DIMILIN FLO**  
Version 1.0

Date de révision : 04/07/2008

Date d'impression : 04/07/2008

sans danger Équipement de protection individuel, voir section 8.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver dans l'emballage d'origine.  
Stocker à une température supérieure à - 5°C

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS		Valeur
Ethylène-glycol	107-21-1	TWA	52 mg/m3
		STEL	104 mg/m3
		VLE	104 mg/m3
		VME	52 mg/m3

**Équipement de protection individuelle**

Protection des mains : Gants en nitrile

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Aspct**

État physique : liquide

Couleur : blanc

**Données de sécurité**

pH : env. 7

Densité : env. 1,06 g/cm3

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

**DIMILIN FLO**

Version 1.0

Date de révision: : 04/07/2008

Date d'impression : 04/07/2008

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat  
Dose: > 4.640 mg/kg  
Substance d'essai: (Diflubenzuron)

Toxicité aiguë par inhalation : rat  
Dose > 2,88 mg/l, 6 h  
Substance d'essai: (Diflubenzuron)

Toxicité aiguë par pénétration cutanée : DL50 lapin  
Dose: > 2.000 mg/kg  
Substance d'essai: (Diflubenzuron)

Irritation de la peau : lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau  
Substance d'essai:(Diflubenzuron)

Irritation des yeux : lapin  
Résultat: Pas d'irritation des yeux  
Substance d'essai: (Diflubenzuron)

Sensibilisation : cochon d'Inde  
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.  
Substance d'essai: (Diflubenzuron)

---

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

---

Information écologique supplémentaire : Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.

---

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale

---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

**DIMILIN FLO**  
Version 1.0

Date de révision: 04/07/2008

Date d'impression : 04/07/2008

en vigueur.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

---

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

**ADR/RID**

Numéro ONU : 3082  
Description des marchandises : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Diflubenzuron)

Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**IMDG**

Numéro ONU : 3082  
Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S.  
(Diflubenzuron)

Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
No EMS Numéro : F-A,S-F  
Polluant marin : oui

**ICAO/IATA**

Numéro ONU : 3082  
Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S.  
(Diflubenzuron)

Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

---

#### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

Étiquetage France (décision d'autorisation de mise sur le marché) conforme à la réglementation de la Communauté Européenne :

Symbole(s)	:	Sans classement
Phrase(s) R	:	Non concerné
Phrase(s) S	:	S 2 S13 S20/21
		Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

**DIMILIN FLO**  
Version 1.0

Date de révision: : 04/07/2008

Date d'impression : 04/07/2008

---

S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Autres informations : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Législation nationale

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1155

---

**16. AUTRES DONNÉES**

---

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

---